

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

Procès-verbal de la séance du 24 Février 2023 à 18:00

L' an 2023, le 24 Février à 18 heures, le Bureau de l'Association Foncière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Antony MÉTIER, Président.

Présents : M. PELLETIER Jean-Pierre, Président, M. MÉTIER Antony, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. NICOLLE Baptiste, M. CHENAULT Yohann

Excusé ayant donné procuration : M. CROUM Jean-Louis à M. DEQUATRE Myriam

Absent : M. BÉZILLE Bruno

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Secrétaire de séance : M. MÉTIER Antony.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Le Bureau de l'AFR accepte le procès-verbal de la dernière réunion.

Réf : D_AFR_2023_01 - Désignation du nouveau bureau de l'AFR : Président, Vice-président et secrétaire

Le Président, Mr Jean-Pierre PELLETIER, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais.

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L133-1 et R133-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1980 instituant L'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais ;

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais modifiés le 26 avril 2016 ;

Vu la désignation par le Maire de Fréville-du-Gâtinais de :

- Mr Yohann CHENAULT, conseiller municipal,

Vu la désignation par moitié par le Conseil Municipal de Fréville-du-Gâtinais de :

- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Antony MÉTIER
- Mr Baptiste NICOLLE

Vu la désignation par moitié par la Chambre d'agriculture de :

- Mr Jean-Louis CROUM
- Mr Myriam DEQUATRE
- Mr Bruno BÉZILLE

Les propriétaires sont désignés pour 6 ans.

Le bureau de l'AFR de Fréville-du-Gâtinais, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **procède** à l'élection du Président, du Vice-Président et du secrétaire de l'AFR

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

– **Président de l'AFR :**

Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Laurent PELLETIER : 1 voix
- Mr Antony MÉTIER : 5 voix

Mr Antony MÉTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Président de l'AFR**.

– **Vice-Président de l'AFR :**

Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 3 voix
- Mr Baptiste NICOLLE : 3 voix

Au 2nd tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 4 voix
- Mr Baptiste NICOLLE : 2 voix

Mr Yohann CHENAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Vice-Président de l'AFR**.

– **Secrétaire de l'AFR :**

Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Jean-Louis CROUM : 6 voix

Mr Jean-Louis CROUM ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Secrétaire de l'AFR**.

Cette délibération prend effet dès ce jour.

A la majorité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Questions diverses :

Séance levée à : 18:50

En mairie, le 24/02/2023
Le Président,
Mr Antony MÉTIER